

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE



39° RALLYE REGIONAL des NOIX de FIRMINY

23 – 24 septembre 2016

COUPE de FRANCE des RALLYES 2017 (coefficient 2)

Challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile d'Auvergne 2016
Challenge A.S.A. ONDAINE 2016

REGLEMENT

A.S.A. ONDAINE

**Association Rallye des NOIX
BP 135
42704 FIRMINY Cedex**

**Tél / Fax : 04.77.51.27.80
Tel : 06.89.33.77.47**

Site : <http://www.asaondaine.com>

Email : asaondaine@orange.fr

39^{ème} RALLYE REGIONAL des NOIX de FIRMINY

23 – 24 septembre 2016

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :Lundi 15 août 2016
Ouverture des engagements :Lundi 15 août 2016
Clôture des engagements :Lundi 12 septembre 2016

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 17 et dimanche 18 septembre 2016 de 09h00 à 18h00

Vérification des documents :Vendredi 23 septembre 2016 de 18h00 à 22h00
Vérification des voitures :Vendredi 23 septembre 2016 de 18h15 à 22h15

Heure de mise en place du parc de départ (Place du Breuil FIRMINY) : .. Vendredi 23 septembre 2016 à 18h00

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :Vendredi 23 septembre 2016 à 20h00 au PC du Rallye
Affichage pendant toute la durée du rallye :
AU PODIUM place du Breuil 42700 FIRMINY

Publication des équipages admis au départ : Vendredi 23 septembre 2016 à 23h00
Publication des Heures et ordres de départ : Vendredi 23 septembre 2016 à 23h00

Départ du Rallye Place du Breuil à FIRMINY : Samedi 24 septembre 2016 à 8h00
Arrivée du Rallye Place du Breuil à FIRMINY : Samedi 24 septembre 2016 à partir de 18h13
Vérification finale :à UNIEUX le Samedi 24 septembre 2016
Publication des résultats du rallye : Samedi 24 septembre 2016 au plus tard 30 minutes après l'arrivée du
..... dernier concurrent
Remise des prix : Au Podium d'Arrivée à FIRMINY après le délai de réclamation

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise les 23 et 24 septembre 2016 en qualité d'organisateur
Administratif et Technique le :

39^{ème} RALLYE REGIONAL des NOIX de Firminy

Avec le concours des Municipalités de FIRMINY, LE CHAMBON FEUGEROLLES, St MAURICE EN GOURGOIS, CHAMBLES et des localités traversées.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la LRSA sous le n° R/22 en date du 13 juillet 2016 et de la FFSA sous le n° 710 en date du 13 juillet 2016.

Comité d'Organisation ASA ONDAINE

Président : Pascal PERONNET

Secrétariat du Rallye :

ASA ONDAINE – Association Rallye des NOIX B.P. 135 42704 FIRMINY Cedex
Téléphone : 04 77 51 27 80 – Fax : 04 77 51 27 80 - Portable : 06 89 33 77 47

www.asaondaine.com
asaondaine@orange.fr

Permanence du Rallye : jusqu'au 23 septembre au local (voir sur www.asaondaine.com)

Pendant toute la durée de l'Epreuve au PC du Rallye (Maison pour Tous) Place de l'Abattoir à FIRMINY.

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtrons sur le site internet de l'ASA : www.asaondaine.com

Organisateur Administratif et Technique :

ASA ONDAINE Association Rallye des Noix de Firminy BP 135 – 42704 FIRMINY Cedex
Président : Pascal PERONNET

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Président : Armand AGOSTINHO Lic. 12775

Membres :

Joëlle ALLEMAND Lic. 16382

Yvette CECILLON Lic. 11374

Directeur de Course :

Thierry DUPECHER Lic. 3564

Directeur de Course Adjoint :

Louis René VERLINE Lic. 21427

Daniel BERTHON Lic. 1621

Patrick ASSENAT Lic. 21221

Médecin Chef :

Dr Philippe RIGAUDIERE Lic. 56475

Commissaires Techniques Responsable :

Gérard JOUVHOMME Lic. 51582

Commissaires Techniques :

Matthieu MACCOLINI Lic. 228892

Commissaires Techniques :

Christian ALLOIN Lic. 13706

Commissaires Techniques :

Gérald MILAMANT Lic. 29575

Commissaires Techniques :

Emeric PASCAL Lic. 37568

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

Michel JUILLARD Lic. 12787

Georges BEAL Lic. 2910

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional des NOIX de Firminy compte pour

la Coupe de France des Rallyes **2017 Coef. 2**,

le Challenge de la Ligue Régionale d'Auvergne 2016 et le Challenge de l'ASA ONDAINE 2016.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter exclusivement sur le site internet de l'ASA :

www.asaondaine.com

Leur engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications qui auront lieu :

le 23 septembre 2016 de 18h00 à 22h00

**pour les vérifications administratives à la
MAISON pour TOUS 2 bis place de l'Abattoir
42700 FIRMINY**

LE TEMPS IMPARTI ENTRE LES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES et TECHNIQUES sera de 15mn.

le 23 septembre 2016 de 18h15 à 22h15

**pour les Vérifications Techniques au
Garage CLAVEL – ZI du Bas Mas – Rue de l'Ondaine
42700 FIRMINY**

LE TEMPS IMPARTI DES VERIFICATIONS TECHNIQUES AU PARC FERME sera de 20 mn (road-book au dos du carnet de bord).

Les vérifications finales seront effectuées le 24/09/2016 au :

Garage POSTAL à UNIEUX
Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye Régional des Noix de Firminy, doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, **COMPLETEMENT REMPLIE**,
avant le lundi 12 septembre 2016 minuit (cachet de la poste faisant foi)

à l'adresse suivante

INFO SPECIALES

ASSOCIATION RALLYE des NOIX de FIRMINY

10 CHEMIN DU PLON – 42800 ST MARTIN LA PLAINE

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum.

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve si le nombre de partant est inférieur à 100.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 335,00 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 670,00 €
- Pour les Equipages 100% ASA ONDAINE les droits d'engagement sont fixés à 315 euros
- Pour les Equipages 50% ASA ONDAINE les droits d'engagement sont fixés à 325 euros

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, **COMPLETEMENT remplie et accompagnée des photocopies des licences, permis de conduire et de la 1^{ère} page du passeport technique de la voiture (nouvelles directives FFSA d'identification des voitures de course).**

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courriel à cette adresse **contact@asaondaine.com**
La retenue sera :

- **de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve**
- **de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.**

3.2P. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA

4.2P. PNEUMATIQUES : Règlementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée UNIQUEMENT sur le Parc d'Assistance situé dans la zone de la Silardière au CHAMBON FEUGEROLLES

et **1 seul véhicule d'assistance sera autorisé**

Il sera identifié par badge ASSISTANCE délivré aux Vérifications Administratives.

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent, les Concurrents sont RESPONSABLES de leurs assistances,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- En outre il est précisé que le piquetage est interdit,
- Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye. Cette identification concerne également la voiture 0, en configuration de course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.3221 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare brise (voir article 4.1.1). Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France des Rallyes Terre et de la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une indication promotionnelle. Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour le plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la

plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

4.7 – CAMERA ET APPAREILS DE PRISES DE VUE :

L'installation de caméra et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du Commissaire technique Délégué ou du Commissaire Technique responsable.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional des NOIX de Firminy représente un parcours de 190,2 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37,200 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 – 4 – 7	3,700 kms x 3 = 11,100 kms
ES 2 – 5 – 8	5,300 kms x 3 = 15,900 kms
ES 3 – 6 – 9	3,400 kms x 3 = <u>10,200 kms</u>
Total	37,200 kms

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances seront autorisées les 17 et 18/09/2016 de 9h00 à 18h00 **avec obligation d'apposer sur le pare-brise l'autocollant fourni par l'organisateur, délivré au départ de l'ES1.**

L'ITINERAIRE SERA CONSULTABLE ET IMPRIMABLE UNIQUEMENT SUR LE SITE DE L'ASA ONDAINE.

Les concurrents seront priés de respecter le code de la route et les habitants des villages traversés.
Nota : 3 passages maximum. Des contrôles seront effectués.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les chasubles des commissaires et chef de poste seront en conformité avec les RTS.

7.3 .17.3. Les Dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Les Prix et Coupes suivants seront distribués :

Classement Scratch	Prix	Coupes
Premier	335 €	Coupe
Deuxième	235 €	Coupe
Troisième	180 €	Coupe

Classement Groupes	+ de 3 partants	Coupes
Premier	135 €	Coupe

Classement Classes	de 1 à 4	de 5 à 10	de 11 à 15	+ de 15	Coupes
Premier	180 €	310 €	335 €	335 €	Coupe
Deuxième		160 €	170 €	170 €	Coupe
Troisième			110 €	120 €	Coupe
Quatrième				100 €	Coupe
Cinquième					Coupe

Classement Féminin	Prix	Coupes
1ère Féminine	160 €	Coupe
2 ^{ème} Féminine	80 €	Coupe

Une ou plusieurs coupes seront offertes à un ou plusieurs commissaires par tirage au sort.

Les coupes non récupérées le samedi 24 septembre lors de la remise des prix, resteront acquises à l'Organisateur.

Les coupes ne sont pas cumulables.

Les chèques seront envoyés aux Equipages primés dans la semaine suivant le rallye, aucun classement ne sera distribué ou envoyé. Ils seront disponibles sur le site de l'ASA ONDAINE : www.asaondaine.com

La Remise des Prix se déroulera le samedi 24 septembre 2016 au :

**PODIUM D'ARRIVEE
Place du Breuil - 42700 FIRMINY**

**APRES LA MISE EN PARC FERME DE LA DERNIERE VOITURE ET APRES LE DELAI DE RECLAMATION.
L'OUVERTURE DU PARC FERME SE FERA APRES LA REMISE DES PRIX.**